





Le 25 mai 2011,

Communiqué de presse

En Bretagne, les entreprises de transport routier de marchandises se mobilisent pour réduire leurs émissions de CO2

En février 2010, la Bretagne s'engageait dans le déploiement régional de la démarche « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent » avec la signature de 2 premières chartes par les entreprises Triballat (35) et Le Calvez (29).

Initiée par le Ministère en charge des Transports et par l'ADEME, en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur, cette démarche s'inscrit dans le cadre des engagements du Grenelle Environnement de réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). La charte permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, de s'engager dans un plan d'actions personnalisé sur 3 ans, en vue de diminuer leur consommation de carburant et par conséquent leurs émissions de CO2. Elle propose un cadre méthodologique (diagnostics, indicateurs de suivi) et offre une reconnaissance de l'engagement en faveur du développement durable.

Depuis un peu plus d'un an, les services de l'État, au travers de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la direction régionale de l'ADEME, sont donc mobilisés, avec l'aide des fédérations régionales (FNTR, TLF et UNOTRE), pour améliorer la performance environnementale du transport routier de marchandises et pour convaincre de nouvelles entreprises bretonnes à s'engager dans la démarche.

Ainsi, 5 chartes ont été signées en juillet 2010, avec la société coopérative agricole Le Gouessant (22), les Établissements Le Guevel (35), les sociétés Le Roy Logistique (35), Ludovic Le Gall (22) et Retrilog (56). Cette étape avait démontré que la démarche concernait un panel large d'entreprises, en accueillant comme signataires des coopératives agricoles, et des petites et moyennes entreprises, disposant de véhicules de plus petit gabarit.

Fin 2010, 3 nouvelles chartes ont été signées avec :

- le groupe STG (35) et ses 14 filiales 1178 véhicules moteurs
- le groupe MONTMUR (35) et ses 4 filiales 518 véhicules moteurs
- la SARL Transports Patrick PELÉ (29) 19 véhicules moteurs

Ces 3 signatures ont permis de plus que doubler le périmètre de poids lourds et de conducteurs concernés en Bretagne.

Plus récemment, le comité de suivi régional réuni le 20 avril 2011, qui associe la DREAL et l'ADEME aux 3 fédérations professionnelles, a examiné le suivi des plans d'actions des 1ères chartes (entreprises Triballat et Le Calvez), et a validé les dossiers de candidatures de 3 nouvelles entreprises :

- la SA LE RAY Transport (56) 42 véhicules moteurs
- la SARL FRIGO EXPRESS (29) 48 véhicules moteurs
- la SAS Transports MESGUEN (29) 50 véhicules moteurs

Au total, les 13 entreprises signataires en Bretagne, par leurs actions, devraient permettre d'atteindre une économie de 8,6 millions de litres de gazole et de 23.000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent des rejets d'environ 9.000 véhicules particuliers qui parcourent 15.000 km par an¹. L'analyse des 1er résultats intermédiaires montre que les entreprises tiennent leurs engagements mais qu'il leur faudra plus de recul pour bénéficier des effets durables des actions de formation des conducteurs et de sensibilisation sur les comportements (ex : éco-conduite).

Les dirigeants de ces sociétés de transport se tiennent à disposition des médias qui le souhaiteraient, pour leur exposer l'engagement de leur entreprise dans la mise en œuvre de la charte Objectif CO₂.

Contacts presse :

DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Bretagne : Marie-Paule ARNOULD - 02.99.33.42.11 - marie-paule.arnould@developpement-durable.gouv.fr

ADEME (agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) Bretagne :

Claire SCHIO - 02.99.85.87.06 - claire.schio@ademe.fr

¹ La moyenne des émissions du parc roulant de véhicules particuliers en France en 2009, était de 169 g CO₂/km.